

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ECHANGE FONCIER AU BAND : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VC72 AU PROFIT DE L'ENTREPRISE SARL CADIOU ET CLASSEMENT D'UNE NOUVELLE VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU BAND**

## COMMUNE DE PLOUZEVEDE

Monsieur le Maire de la commune de Plouzévéde :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L141-3 et R141-4 et suivants ;

Vu les dispositions du chapitre IV du Code des Relations entre le public et l'Administration ;

Vu la délibération du conseil municipal de Plouzévéde en date du 2 mai 2022 approuvant l'enquête publique pour la modification de la VC72 au Band et désignant Monsieur le Maire de procéder à l'organisation de ladite enquête ;

Vu la décision de Monsieur le Maire de faire appel à Monsieur Jacques SOUBIGOU en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté d'enquête publique n°24-2022 en date du 17 mai 2022 ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

### Objet de l'enquête

**Déclassement d'une partie de la VC72 et classement d'une nouvelle voie dans le domaine public communal au Band**

L'objectif est de réaliser un échange foncier avec l'entreprise SARL CADIOU afin de sécuriser la circulation près de l'entreprise : déclassement d'une partie de la VC72 au profit de l'entreprise SARL Cadiou et classement de la nouvelle voie dans le domaine public communal pour maintenir le droit des riverains.

<b><u>Nom du commissaire enquêteur</u></b> Monsieur Jacques SOUBIGOU, commissaire enquêteur, désigné par Monsieur le Maire.	<b><u>Identité de la personne responsable du projet</u></b> Des informations pourront être demandées à la mairie de Plouzévéde auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur Jean-Philippe DUFFORT, Maire ou à défaut au service urbanisme.
<b>Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur</b>	
L'enquête publique est organisée pour une durée de 16 jours : du Mardi 07 juin au Mercredi 22 juin 2022. L'enquête sera close le 22 juin 2022 à 16h30.	Monsieur Jacques SOUBIGOU, commissaire enquêteur recevra à la mairie de Plouzévéde les : - Mardi 07 juin 2022 de 09h00 à 12h00 ; - Mercredi 22 juin 2022 de 13h30 à 16h30 ;

### Consultation du dossier d'enquête publique et observations

Le dossier de déclassement d'une partie de la VC72 et le classement d'une nouvelle voie au Band et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Plouzévéde pendant 16 jours consécutifs. Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture, du Mardi 7 juin 2022 à 9h00 au Mercredi 22 juin 2022 à 16h30.

La Commune dispose d'un site Internet ; le dossier sera consultable via le site de la mairie de Plouzévéde durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : [www.plouzevede.fr](http://www.plouzevede.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête ;
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Plouzévéde – 4 place de la Mairie – 29440 PLOUZEVEDE ;
- ou les adresser par email à l'adresse suivante : [accueil-mairie@plouzevede.fr](mailto:accueil-mairie@plouzevede.fr).

### Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Plouzévéde et à la préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

### Décisions pouvant être adoptées au titre de l'enquête

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver le projet d'échange foncier à savoir le déclassement d'une partie de la VC72 avec cession à l'entreprise SARL Cadiou puis l'échange et le classement dans le domaine public communal de la nouvelle voie réalisée par l'entreprise SARL Cadiou.

Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal devra également motiver sa délibération suite à un avis défavorable du commissaire enquêteur.